Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 10 Joumada II 1444 3 Janvier 2023	N°1	39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires 2
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 2
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce 5
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 7
Avis aux créanciers 12
Convocations
Sociétés anonymes 13
Actes Administratifs
Avis au public 14
Divers
Avis au public 15

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Le nom de la société : Société civile Locale de l'agriculture et des services Bahloula Zannouch

Montant du capital souscrit de la société : 10.000 dinars

L'adresse prescrite du siège social : Bahloula Zannouch Gafsa

Sujet de la société :

- Productions et services agriculture

- Elevage et grandes exploitations

- Production d'actifs productifs

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de modèle d'acte constitutif : 26/12/2022 sous le numéro 52996 au tribunal de la 1ère instance de Gafsa.

Le nombre d'actions à souscrire en numéraire : 50 actions au nom de 200 dinars par actions

Conditions liées à la répartition des excédents et à la formation de l'épargne : Le nombre de 50 actions correspondants compensées par 10.000 dinars payable immédiatement est distribués aux personnes souhaitants contribuer à la base d'action par personne, comme le prévoit l'article 6 des dispositions générales de titre 1 de décret présidentiels numéro 15 du 20 mars 2022 relatif aux entreprises publics. Le nombre d'actions compensées par 10.000 dinars payable immédiatement est fixé par voie d'information par voie d'acte et l'ajout de nouvelles actions au capital de l'entreprise.

L'assemblée plénière constituante se tiendra durant le mois du janvier au Club de la jeunesse rurale à Bahloula Zannouch, Gafsa.

Fondateurs :

- Mohamed Fadhel Ibrahim : sis à Bahloula Zannouch Gafsa. Tél : 97 640 641

- Farid Dhahri : sis à cité Essourour Gafsa. Tél : 21365391

- Massoud Ahmed : sis à Bahloula Zannouch Gafsa. Tél : 96 140 102

- Mohmed Ali Dhahri : sis à Bahloula Zannouch Gafsa. Tél : 99 855 144

- Abdelkader Nikrini : sis à Bahloula Zannouch Gafsa .Tél : 28 363 772

- Lazhar Lakhdar : sis à Bahloula Zannouch Gafsa.

2022R03096SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice aux actionnaires augmentation du capital

GRANDS MOULINS DE GABES

Société anonyme

Au capital social de 6 607 180 TND

Siège social : Immeuble HERTZ, Rue des Entrepreneurs, n°20 Zone Industrielle Charguia 2, 2037 Ariana, Tunisie

Identifiant unique : 539639Z

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société «GRANDS MOULINS DE GABES» S.A. ne faisant pas appel publique à l'épargne, sis à la rue des Entrepreneurs, n°20, Zone Industrielle Charguia 2, Immeuble Hertz, 2037, Ariana - Tunisie, ayant principalement pour objet la trituration des céréales, la production et la commercialisation de tous les produits dérivés, que suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre 2022, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraires d'un montant de huit cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (839 690) dinars tunisiens et ce pour le porter de six million six cent sept mille cent quatre-vingts (6 607 180) dinars tunisiens à sept millions quatre cent quarante-six mille huit cent soixante-dix (7 446 870) dinars tunisiens, et ce, par l'émission de quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante-neuf (83 969) actions nominatives nouvelles.

Les actions nouvelles seront émises, chacune, au prix de trente-sept dinars trois cent quatre-vingt-quinze millimes (37,395TND), composé de dix (10 TND) Dinars de nominal et d'une prime d'émission de vingt-sept dinars trois cent quatre-vingt-quinze millimes (27, 395 TND) à libérer intégralement lors de la souscription.

Conformément à l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire sus-indiquée a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation de capital et de réservée celle-ci à la société ATTIJARI SICAR ayant l'identifiant unique n°0601571B.

La totalité du prix d'émission, soit trois millions cent quarante mille vingt dinars sept cent cinquante cinq millimes (3 140 020,755 TND), devra être versée en totalité au moment de la souscription, au compte indisponible ouvert au nom de la société auprès de ATTIJARI BANK, agence Mareth, sous le numéro 04084169008092862508.

La souscription devra être exercée par ladite société dans un délai de 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT. Le délai de souscription pourra être clôturé par anticipation des souscriptions de la totalité de l'augmentation de capital.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

Un exemplaire du P.V. a été déposé provisoirement auprès du Registre National des Entreprises, le 26 décembre 2022 sous le numéro AC031982022.

2022403176SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

GOULETTE SHIPPING CRUISE

Société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne

Siège social : Village Touristique Port de La Goulette 2060 Tunis

Identifiant unique : 0922248C

Montant de l'augmentation du capital social : Six millions neuf cent quatre-vingt quatre mille Dinars Tunisiens (6.984.000 TND), et ce par apport en numéraire.

Objet social :

1. L'acquisition, la location, l'affrètement, la vente, la construction et l'échange de tous navires de mer et tous accessoires s'y rapportant;

2. Toutes opérations se rattachant à l'exploitation maritime et plus particulièrement les transports, l'armement, le transit, la manutention, l'acconage et autres activités se rapportant ou se rattachant au fret maritime de la Tunisie;

3. Les réparations, les transformations, de tous navires et de leurs accessoires, l'établissement et l'exploitation d'ateliers de chantiers navals, de cales sèches ou flottantes et de toutes autres activités industrielles, se rattachant au développement de la marine marchande tunisienne;

4. La gestion des zones portuaires réservées au tourisme de croisière;

5. Toutes opérations liées directement ou indirectement à la gestion et l'exploitation des zones portuaires réservées au tourisme de croisière et au développement du tourisme maritime tunisien:

La construction, l'aménagement, la manutention, la gestion et l'exploitation d'un terminal pour navires croisiéristes au port de Tunis - Goulette - Radés;

Le traitement des trafics des navires de croisières faisant escale au port de Tunis - Goulette Radés.

6. La participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'objet précité, par voie de création de sociétés nouvelles, tunisiennes et/ou étrangères, d'apports, de commandite, de souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement; et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou successibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 septembre 2022 a été déposé au Registre National des Entreprises le 21 décembre 2022 sous le numéro AC011932022.

Nombre de valeurs mobilières à souscrire : Trois cent mille (300.000) actions.

Valeur nominale des valeurs mobilières à émettre : Un nominal de vingt-trois Dinars Tunisiens et deux cent quatre-vingt millimes (23,280 TND) par action.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque Zitouna dans un compte indisponible sous le numéro TN 5925 000000 000108329412

Délai de souscription : Quinze jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

2022403186SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Infinie Africa

Activité : Vente en gros de divers produits SRL

Capital social : 3000 dinars

Adresse : Sidi Rzig Centre, appartement D, numéro 4, 2033 Mégrine

Matricule fiscal : 1775084k

Par le PV de l'assemblée extraordinaire en date du 5/8/2022 enregistré à la recette des finances le 21/10/2022 sous le n°22704700 selon la quittance n°77228 du 21/10/2022.

Et par l'acte de cession des parts sociales en date du 19/08/2022 enregistré à la recette des finances le 21/10/2022 sous le n°22104711 selon la quittance n°77230 du 21/10/2022

Par ces derniers l'enregistrement national des entreprises de la date 02/12/2022 sous le n°2022151587 décide :

M. Mohamed Marwan Larguet cède toutes les parts égales aux associés M. Wissem Al Zoghlemi et M. Choukri Boudriga, donc par cette cession Wissem Zoghlemi devient le seul gérant de la société Infini Africa avec le pouvoir le plus étendu.

2022R03080SRLB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

S.I.B.O

SARL au capital de 4.000.000 dinars

Zone Industrielle Poudrière - 1

Rue Jamelleddine Afghani - Sfax

M.F : N°11630L/A/M/000

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée Générale ordinaire n°7 du 16 novembre 2022, enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 01 décembre 2022 quittance n°M109416, enregistrement n°22703875 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax au 15 décembre 2022 sous le n°2022165552, que les associés ont décidé de nommer Monsieur Ahmed ELLEUCH en tant que commissaire aux comptes pour une période de trois ans 2022, 2023 et 2024.

2022X01659SRLB2

Société «MILLESIMA TRAVEL» SRL

Capital : 200.000 DT

Siège social : 16 Rue Lac Marriot - Les Berges du Lac

I.U : 0899226H

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16/12/2022 enregistré à la Recette des finances Le Lac Tunis sous le n°22710213 Quit n°M122317 en date du 23/12/2022, et dont une copie du dossier a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 27/12/2022 sous le n°2022178254.

Il a été décidé :

- L'approbation de la cession d'une part sociale de Mr Haythem Dridi à la Société BH EQUITY.

2022403170SRLB2

KNAUF AFRICA TRADE SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 150.000 DT

Zone Industrielle de la M'Ghira, 1 - Lot n°9- 2082 Fouchana

IU : 0984441/S

Suivant une décision collective ordinaire des associées du 12/7/2022 enregistrée à la recette des finances de Fouchana le 21/10/2022 sous QN°M087870, EN°22804674.

Les associés ont décidé de renouveler le mandat du Cabinet ECC Mazars représenté par Monsieur Mohamed Ali Elaouani Cherif en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique 984441S le 3/11/2022 sous dossier n°2022120675.

2022403173SRLB2

KNAUF CHARGEMENT ET LOGISTIQUES DES PLATRES SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 100.000 DT

Avenue Habib Bourguiba - Meknassy - 9140 Sidi Bouzid

Identifiant Unique N° : 1241286/C

Suivant procès-verbal de la Décision Collective Ordinaire des associées du 12/7/2022 enregistré à la recette des finances de Meknassy le 26/9/2022 sous QN°M022640, N°Enrg 22701156

Les associées ont décidé de renouveler le mandat du Cabinet ECC Mazars représenté par Monsieur Mohamed Ali Elaouani Cherif en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique n°1241286C en date du 3/11/2022 sous dossier n°2022120668.

2022403174SRLB2

Société Africaine de Presse et de Communication (SAPCOM) SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 1.000.000 DT

15, Rue 18 Janvier - 1000 Tunis

Identifiant Unique : 001599/ A

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 15/11/2022 enregistré à la REAS, Tunis le 21/11/2022 sous le QN°M08169 EN°22705241.

Suite du décès de Feu Béchir Ben Yahmed les parts sociales de feu Béchir Ben Yahmed sont transférées aux héritiers.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°001599 A en date du 29/11/2022 sous le dossier n°2022146841.

2022403175SRLB2

Société Atlas Conseils International SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-résidente

25, Rue Ibn Charaf - le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 779365B

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23/6/2022 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène, Tunis le 27/10/2022 sous n°QM86234 En°22806338.

Les associés approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/12/2021.

Les associés décident de renouveler le mandat de la société FINOR International en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique n° 779365B en date du 3/11/2022 sous dossier n°2022120655.

2022403178SRLB2

Société en cours de liquidation

REGALIS GLOBAL SARL

Société à responsabilité limitée - Non résidente

Capital social : 150.000 dinars

Siège social : Rue du Lac Windermere - Résidence Byzance - Bloc A - 1er étage - App. N°101 & 102 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

I.U : 1179063H

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 22/9/2022 enregistré à la recette des finances Al Bouhaira - Tunis le 26/10/2022 sous QN°M106056 Enrg N°22708438.

Les Associés prononcent la clôture définitive de la Liquidation et donnent quitus ferme, entier et définitif au Liquidateur et le déchargent de son mandat.

Dont un exemplaire du P.V, du Bilan de la clôture, du Rapport de la clôture et de la Déclaration de cessation d'activité, ont été déposés au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n° 1179063H sous dossier n°2022118835 daté du 2/11/2022.

2022403179SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 22/12/2022 enregistré à la recette des finances de Mornaguia le 26/12/2022 quittance n°M056505, enregistrement 22202015. Mme Najiba Bent Guider Raboudi, titulaire de la CIN n°00626451 délivrée le 22/11/2019 a vendu à Kawther Bent Abdelkader Jlassi titulaire de la CIN n°07355897 délivré le 30/11/2017 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Librairie sis à la rue Omar Ibn Khatab Mornaguia.

Les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT entre les mains de l'acheteur Kaouther Bent Abdelkader Jlassi sis au 13 rue Hédi Chaker Mornaguia 1110 Manouba.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 29/12/2022.

2022R03072FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 6/12/2022 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 21/12/2022 Quittance n°M157881 enregistrement n°22206387 Mr El Ferjani Bourouniya demeurant à latrecg bir Bouregba - Hammamet a vendu à Mr Fayez Gharsellaoui demeurant à Sidi Ali Bir Bouregba Hammamet la totalité d'un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels d'un local commercial sis à Bir Bouregba Hammamet.

Les oppositions doivent être faite entre les mains de maître Hajri Mahmoud avocat à la cour de cassation demeurant à l'adresse suivante : 68 Av Habib Bourguiba Hammamet dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au J.O.R.T.

2022R03074FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 19/12/2022 enregistrement n°22206330 quittance M156890 Marwa Mechergui titulaire de la carte d'identité n°11356913 a vendu par procuration de Amel Mechrigui enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 24/01/2022 quittance n°M009785 à Sabrine Ebdilli la totalité de son fonds de commerce exploité dans le local situé à la rue Omar Zayen Hammamet comme lavage à sec et vente des produits de nettoyage.

Les oppositions seront formulées auprès de procureur de vendeuse Mlle Amel Mechrigui à son adresse à la rue Omar Zayen Hammamet sous un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 28/12/2022.

2022R03075FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Selon le contrat de don du fonds de commerce rédigé par la maîtresse "Hailett Ennacer", matricule fiscal 841482/L selon l'acte authentique daté du 21 décembre 2022, enregistré à la recette des finances de Gafsa sous le n°M042980, Mohamed el Habib Nasri sis à : «cité el mahatta sened» titulaire de la C.I.N n°03106771, a donné le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux sous le nom commercial boulangerie «el amen» situé à la cité zitouna sened Gafsa 2116; à Mlle Nasri Amna B Mohamed El habib C.I.N n°099520870 sis à cité ennajeh sened Gafsa.

La demande d'opposition à se contrat de don doit être faite au lieu de Mr Mohamed El Habib dans le délai de 20 jours à partir de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

La publication de ce contrat est faite au journal «Le quotidien» du 27/12/2022 N°1P0422/01843 et au journal «Echourouk» de même jour.

2022R03076FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Djerba le 7/12/2022, quittance n°M100099, n° d'enregistrement 2205419, Mr Riadh

Slim, titulaire de la CIN n°08641092 demeurant à Houmt Souk Djerba, a vendu à Mr Soufiene Manaa titulaire de la CIN n°08627628 demeurant à Taourit Djerba, la totalité du fonds de commerce exploité dans tous types de commerce, sis à la rue Mesbah Jarboue Houmt Souk Djerba, dans la totalité de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux Essabeh et le Temps du 16/12/2022.

2022R03077FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de contrat de vente légalisé le 23 décembre 2022, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 23 décembre 2022, sous le n° 1064473 quittance n°22204136. Mademoiselle Ibtissem Ben Fayçal Ben Ali Ben Dhiab a vendu la totalité du fonds de commerce à l'exploitation du local sis à la rue Mohamed Galai Bizerte à Monsieur Faouzi Ben Fradj Fadhli. Les oppositions peuvent être formulés entre les mains de l'acheteur à son adresse à la rue Mohamed Galai Bizerte dans un délai de 20 jours de la date de publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne. Cette annonce est publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 27/12/2022.

2022R03082FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes du contrat de vente enregistré à la recette des finances le 26 décembre 2022 sous le numéros de quittance 1089062 et le numéro d'enregistrement 22205818 monsieur Jalel Ben Khlifa Ben Salah Ben Sassi a vendu tout le fonds de commerce préparés pour le commerce de location de fournitures de mariage et photographiques et utilisé dans le magasin commercial situé au numéro 16 rue Taha Hussein à madame Marwa Bint Al-Hattab Ben Saleh Khammassi.

Les objections sont acceptées dans les 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au local susmentionnée n°16 Rue Taha Hussein Mégrine.

Cette publication est parue au journal «la Presse» à la date du 28/12/2022.

2022R03099FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 25/4/2013 et enregistré à la recette des finances avenue Mohamed Maarouf Sousse le 26/12/2022 sous le n°22203332 reçu n°M094627, Mme ESSAIDA BENT MASSOUD Ezahraoui vend la totalité du fonds de commerce "CAFE AZIZA" sis à rue Hamda Sakka Sousse avec tous les éléments et équipements d'exploitation à Mr Brahim Ben Ali Limame. Toutes les oppositions seront faites auprès de Mre limame Brahim avocat matricule fiscal N°0769006Z sis au 29 avenue Tahar Sfar Sousse, publication insérée dans le journal La Presse du 28/12/2022.

2022S01530FCCC2

Don d'un fonds de commerce

En vertu d'une donation par acte notarié rédigé par les notaires Olfa Mhiri et Hajer Bahmen enregistré le 21/12/2022 quittance n°M126176, Souad Mefteh a donné à Abdelmoemen Kraiem le fonds de commerce d'un local de vente fast-food situé au 8 rue Mohamed Abdou Sousse Riadh 4023 enregistré au registre national des entreprises sous n°A09130232011 matricule fiscal : 1200027H.

Les oppositions sont acceptées chez le donataire à l'adresse du fonds dans 20 jours à partir de la publication de cette donation au jort. Cette donation a été publiée au journal Echourouk en date du 25/12/2022.

2022S01531FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Kais Gahaz l'avocat à Mahdia le 17/8/2022 enregistré à la recette des finances à la Chebba le 17/8/2022 Reçu n°35869 enregistrement n°22000869, Madame Saloua Om Ezzine a vendu à monsieur Wissem Khlaief la totalité du fonds de commerce constitué pour l'exploitation de la vente de téléphone portable et ses accessoires et les produits de télécommunications sans fil ou avec situé à l'avenue Hédi Chaker La Chebba Mahdia à un prix total de quatre milles dinars (4000d.000).

Toutes les oppositions seront déposées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux "Le Quotidien" et "Echourouk" du 28/12/2022.

2022S01533FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté 19/12/2022 enregistré à la recette des finances Rue El Arbi Zarouk Sfax quittance n°M067543 d'enregistrement n°22203412, Wided Ben Nassr a vendu et cédé à Khalil Zadem, la totalité du fonds de commerce d'une épicerie située à la Route de Sokra km2.5 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le Droit de bail, le Nom commercial, l'Enseigne, la Clientèle et autres. Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse même du fonds de commerce sujet de vente dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Et qui a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 28/12/2022.

2022X01651FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances à Sfax le 24/12/2022 récépissé

n°M111676, enregistrement n°22203974, Imen Siala épouse Mohamed Keskes ayant C.I.N. n°08414856, I.U. n°1421763M a vendu à la Sté Booster informatique, S.A.R.L., I.U. n° 1750089H dont le siège social est sis à la rue Carthage immeuble illyssa2 1er étage Sfax Médina, le fonds de commerce exploité dans la vente des accessoires de couture en détail au sein du magasin n°5 situé à l'immeuble elwafa à la rue Said Abou Bakr cité jardin Sfax.

Le fonds de commerce vendu comporte la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, le droit au bail et certains instruments.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Soumaya Ellouze avocate à la rue Abou-kacem Echebbi, Rex palace 1er étage Sfax dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au quotidien «Echourouk» le 24/12/2022.

2022X01655FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 22/11/2022 et enregistré à la recette des finances Route de L'Aine Sfax le 20/12/2022, sous le numéro quittance M062758 et numéro d'enregistrement 22204781, Aymen Kallel titulaire de C.I.N n°08800414, a vendu à Sawsan Msedi titulaire de la C.I.N n°05370430, en tant qu'acheteur la totalité du fonds de commerce exploité en tant que vente de légumes, sis à la rue de L'Afrane Km 5.5 Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez maître Mhiri Moez à son bureau sis au 23 rue Selem Harsallah Sfax.

Un extrait de cette annonce a été publié dans le journal Echourouk du 23/12/2022.

2022X01658FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 26/12/2022 enregistré le 27/12/2022 à la recette des finances rue d'Autriche sous le n°22205861 quittance n°101188, Mme Dorra Mahbouli, CIN 00443107, 16 Av Abdelaziz Theaalbi Menzeh 9 A Tunis, a vendu à Mr Marouen Younes, CIN 10021399, 121 av de la liberté Tunis, un fonds de commerce, sis et exploité au 121 Av de la Liberté Tunis dans la coiffure et la vente des produits de beauté avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT chez Maître Mohamed Zied Ben Rhouma avocat sis au 85 rue de la Palestine Belvédère Tunis.

Cet acte a été publié au journal le Quotidien daté du 29/12/2022.

2022403180FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18/11/2022 enregistré à la Recette des Finances, à Gremda, le 02/12/2022, Quittance n°M099307, Enregistrement n°22302879. La Société EL-MAZRAA Loueur, dont le siège social est au POULINA, GP 1 Km 12, Ezzahra, Ben Arous, Identifiant unique n°0035723T, donne en gérance libre à Madame Nada Bent Mounir Ben Mohamed Ben Hmida, demeurant à la route de Tunis Km 03, Impasse Khadhra, Sfax, un fonds de commerce destiné à la vente de viande de volailles et dérivés et des produits emballés situé à la route Gremda Km 8, Sfax à compter du 01/12/2022.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien le 27/12/2022.

2022R03081FCCC3

Renouvellement d'une location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 22/12/2022 enregistré à la recette des finances Rue Victor Sousse le 23/12/2022 n°22304622, quittance n°M081074, il a été renouvelé la location du fonds de commerce du restaurant EL ONS sis au boulevard 14 Janvier Sousse, appartenant à Mme Fouzia TOUZANI demeurant au Boulevard 14 Janvier Sousse, CIN N°02872683 Matricule fiscal 0047624F/C, au profit de la STE boussad et Rajeb Management S.A.R.L, capital 10.000 dt.

Siège social 13 Rue Masrour, cité Sfaya 4000 Sousse, Matricule Fiscal 1699453M, RNE : 1699453M, Pour une période d'une année commençant le 1er janvier 2023 Finissant fin décembre 2023.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 28 décembre 2022.

2022S01532FCCC3

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant au 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : Nizar Louleb, CIN 13424501 demeurant à Ragouba Est Sidi Makhlouf Médenine.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe Houmt Souk Djerba, matricule fiscal 970381A.

4) Titre exécutoire : 1- injonction n°8085 le 11/6/2021 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Abdessalem Mahdhi le 29/6/2021 sous le n°6598.

2- Injonction n°8093 le 11/6/2021 du tribunal Ide 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Abdessalem Mahdhi le 29/6/2021 sous le n°6597.

5) Saisie exécution : Procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Abdessalem Mahdhi le 26/10/2022 sous le n°6597/6598 et signifiée sous le n°6597/6598 le 27/10/2022.

6) L'immeuble mis en vente : lot de terrain situé à Ragouba est Sidi Makhlouf contenant une villa moderne de deux étages ouvrant sur une voie publique, se située dans une quartier résidentiel délimité au sud dans une longueur de 22m un terrain nu, à l'est dans une longueur de 20.50m un habitat, au nord dans une longueur de 20.50m un habitat et à l'ouest dans une longueur de 17m une voie publique, une villa de deux étages et d'une superficie de 400 m² contenant un garage ouvrant sur la voie publique.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 178.185.000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le lundi 30 janvier 2023 à 9 h du matin.

8) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2022T01386VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet d'études

Maître Chebaane Jihène Dahmani

Avocat à la cour de cassation

Tél/fax : 72 220 596

5, rue Marbella, Nabeul

MF : 000PA571357D

1/ Créancier : Daniel Majcen demeurant à l'étranger.

2/ Débiteur : Ali Ben Ayachi Chroudi.

3/ Avocat poursuivant : Maître Jihene Chebaane Dahmani, avocat à la cour de cassation, sise au 5 rue Marbella Nabeul.

4/ Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité du titre foncier n°597958 Nabeul dénommé "Maher" sis à Machiakhet Nabeul gouvernorat de Nabeul d'une contenance totale de 798 m².

Il s'agit d'un lot de terrain agricole clôturé de tous les cotés. Le bien contient des oliviers en pleine production répartis sur toute la surface ainsi qu'un poste de garde d'une superficie de 22,75 m².

5/ Mise à prix : le prix est fixé à 49.828d, 968 pour la totalité du titre, les frais de poursuite en sus.

6/ Lieux et date de la vente : Elle aura lieu à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul le 25/01/2023 à partir de 9 heures.

7/ Visite : Tous les jours. Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales au greffe du Tribunal de Première Instance de Nabeul et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Observation :

1/ Les non tunisiens doivent obtenir une autorisation de Mr le gouverneur de Nabeul pour participer aux enchères.

2/ L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis et se faire représenter par un avocat.

3/ Le cahier des charges est déposé au greffe du tribunal de Nabeul et de l'étude de l'avocat poursuivant pour consultation pendant l'horaire administratif.

2022R03073VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Bahroun Naoufel

Avocat près de la cour de cassation

Tél/Fax : 72 222 405

Adresse : 155 Av Habib Bourguiba 2ème étage Nabeul

M.F : 322395Z

1) Saisissant : Khaled Ben Daoud Ben El Béchir El Tarhouni, C.I.N 01807645 demeurant à l'Av de l'indépendance Hammamet Nabeul.

2) Saisi : Ammar ben Mustafa Abdelwahed demeurant 10 Rue du Diamant El Zahra Ben Arous.

3) Avocat poursuivant : Maître Bahroun Naoufel 155 Av Habib Bourguiba Nabeul.

4) Désignation de l'Immeuble saisi : un immeuble immatriculé sis région "El Karouba" zone résidentielle connue sous le nom "Diamant" Est-ouest Hammamet son entrée est située à travers une route non goudronnée reliée du côté nord avec la route régionale n°28 vers Nabeul, appartenant au débiteurs Ammar Ben Mustafa Abdelwahed constitué de la totalité des 400 parts indivises (l'équivalent de 400 mètres carrés) objet du titre foncier 591098 Nabeul dénommé "NOZHA 82" superficie 7697 mètres carrés composé d'un terrain semi rectangulaire incluant la totalité de la parcelle 11 dudit titre entouré de certains côtés d'une clôture et sur d'autres côtés des constructions des voisins au milieu une maison d'une architecture moderne à divers niveaux composée d'un hall, d'un salon avec espace cuisine d'une cuisine, suite parentale pièce de stockage entouré d'un jardin et de quelques plantes décoratives et arbres fruités et d'un garage, l'état générale de la construction est ancienne (plus que 20 Ans) son état reste malgré ça solide et bonne, les matériaux électriques, sanitaires et métallique sont du genre économique, les portes en bois, les fenêtres protégés avec du fer forgé, équipé d'un chauffage centrale et climatiseurs, les plafonds décorés

avec des plaques et des contours en gypse, l'immeuble est non immatriculé construit sur une parcelle presque rectangulaire le sol pavé de céramique de qualité moyenne, relié à tous les réseaux à part le réseau d'assainissement pour un problème du niveau bas du sol.

5) Prix de vente : fixée à 452.700,000 DT dépenses fixées le jour de l'audience.

6) Tribunal de Première instance de Grombalia le 6/02/2023 à partir 9H du matin.

7) L'immeuble peut être visité chaque jour.

2022R03079VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Nabli Riadh

Avocat à la cour de cassation

Complexe borj Khfacha3 Monastir

Tél : 73 906 826

Matricule fiscal : 703133 X/P/A/000

La vente aux enchères publiques aura lieu au tribunal de première instance de Monastir au palais de justice de Monastir le mercredi 01 février 2023 à partir de 9 h du matin.

La partie poursuivante : Fethi Ben Hedi Ben Fredj Belguith, CIN n°04041513, gérant d'une société, résident à cité Erriadh Eddis Monastir.

La partie poursuivie :

1) Jamila Bent Hédi Ben Fredj Belguith veuve du défunt Fethi Bergaoui, CIN n°04155460, Femme au foyer, résidente à cité El Bassatine en face de l'épicerie Abdallah Sayadi Monastir.

2) Hassen Ben Mansour Belguith, CIN n°04108780, retraité, résident à cité Essouani R01 n°215 Monastir.

L'avocat poursuivant : Maître Nabli Riadh Avocat à la cour de cassation demeurant à complexe Borj Khfacha 3, 4ème étage B 4 21, Monastir, Tél 73 906 286.

Immeuble à vendre : tout le titre foncier n°86645 Monastir (appelé Echrifa et composé de la parcelle n°4 du titre foncier n°3476 Monastir) et qui consiste à un lot de terrain aménagé à usage de construction d'une villa isolée et situé au niveau de deux voies et précisément à l'avenue Mohamed Salah Sayadi Skanes Monastir.

Ce lot de terrain a la forme d'un trapèze, il est délimité comme suit : du sud et de l'est un lot de terrain appartenant aux voisins, du nord l'avenue Mohamed Salah Sayadi, de l'ouest une voie de 8 mètres.

La mise à prix : Est fixée à quatre cent quarante cinq milles dinars (445.000, 000 dinars) suivant expertise commun de Moez Fantar et Houssem Khelifi mandatés par le président du tribunal de première instance de Monastir sur requête n°85001 du 19 janvier 2022.

La date de l'adjudication : La vente aux enchères publiques aura lieu au tribunal de première instance de Monastir au palais de justice de Monastir le mercredi 1 février 2023 à partir de 9 h du matin.

La visite des lieux : Chaque jour à tout heure, et pour des amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges ou le cabinet de Maître Nabli Riadh à l'adresse sus-indiquée.

2022S01534VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : COMPTOIR TUNISIEN DE BATIMENT (COTUB) S.A, titulaire de l'identifiant unique n° 0003755C, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Belhassen Ben Brik, Rue de Jasmine Immeuble Souprilame 3ème étage - 4000 Sousse (MF : 1140037A).

Poursuivie : Abdellatif Ben Abderrahmen Ben Hsouna Ben Abdessalem, titulaire de l'identifiant unique n° 0182038Z.

Avocat chargé de la poursuite : Maître Belhassen Ben Brik, Rue des Jasmins Imm Soprillam 3ème étage - 4000 Sousse.

L'immeuble mis en vente : 800/2734 parts du TF n°7295 Sousse, sis à Zeaarna charkia Kalaa Kebira Sousse, nommé «Marzouga VI», constitué des parcelles n°1014 et 1047, sa superficie totale est de : 27 ares 34 centiares, sur les quels est bâti un immeuble de rez-de-chaussée et 2 étages.

Mise à prix : Un Million cinquante deux mille dinars (1.052.000,000 dt).

Date de l'adjudication : Lundi 30/01/2023 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sousse 2.

La visite de l'immeuble : Se fait pendant les heures de travail administratif.

Pour plus de renseignements et pour prendre communication du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sousse 2 ou l'étude de l'avocat poursuivant.

Pour participer aux enchères il faut consigner à la trésorerie générale, le 1/3 du prix d'ouverture, ou présenter un chèque certifié par un avocat à la cour d'appel et pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2022S01535VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Fayez Ben Abdelhamid Dhouib, CIN n°08170630 demeurant à la route de Tunis km2 immeuble elomran Sfax.

La partie saisie : Aymen Ben Mohamed Lahmar CIN 07073474 demeurant au 16 rue Mokhtar Atia Hammam-lif, et au 16 rue Imem Chafeai Ben Arous (résident à la prison de Borj Elamri (Tunis).

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 311/663 dans l'immeuble dénommé "Joséphine 56" objet du TF n°41379 ben Arous sis à Rades Moungil 16 rue de Maroc gouvernorat de Ben Arous dans une zone urbaine équipée de tous les équipements publiques.

Les parts indivises saisies consistant en une maison sis au bord de la rue de Maroc sur lequel est édifiée une construction de deux étages sur un terrain d'une contenance de 311m².

Le rez-de-chaussée est d'une superficie couverte de 180 m² composé d'une véranda, une salle, un séjour, 3 chambres à coucher, une salle à manger, une salle de bain, les murs sont en briques, le toit en dalle, les portes et les fenêtres sont en bois rouge, il est équipé de tous les équipements et l'état des constructions est moyen.

Le 1er étage d'une superficie couverte de 160 m² non achevée il n'y a que la dalle et les murs extérieurs.

Le 2ème étage est d'une superficie couverte de 90 m² non achevé il n'y a que la dalle et les murs extérieurs.

Mise à prix : (218.814,159 dt) après la réduction de prix du 40%.

La date et lieu de la vente : le 9/02/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Ben Arous.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X01646VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière avec une réduction du prix de vente de 40 %

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le mercredi 01/02/2023 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax2 à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis.

Avocat saisissant : Maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis au 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteur poursuivi : Tahani Bent Chedly Boukhris épouse Fawzi Gouiaa ; demeurant au 26 avenue Habib Bourguiba Sakiet Ezzit et à l'immeuble Asma palace appartement n°54 avenue Taha Hsine Sfax et à l'avenue Abderrahmen El Alki avenue 5 août Sfax.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété sise sur la route de l'Aérodrome km 6 consistant en un terrain d'une superficie de 1374,62 m².

La propriété est délimitée au sud par une rue large de 8 mètres d'où son entrée, à l'est une propriété d'autrui, à l'ouest un terrain nu, au nord une propriété d'autrui. Le terrain comporte une habitation incomplète qui ne peut être ni habitée ni louée vu qu'elle est en cour de construction. Elle est composée d'un niveau au sol d'une superficie de 402,80 m² et des constructions à son côté nord-ouest consistant en une habitation pour le gardien, d'une superficie de 20,65 m². Elle comporte une chambre, une salle d'eau, une cuisine, un garage qui comporte des agencements internes d'une superficie de 48m², il comporte un puit de rétention de l'eau de pluie, un petit cellier et l'installation de l'électricité photo voltaïque.

Un étage supérieure sa surface est de 76.80m², il comporte cinq chambres de différentes superficies.

Il existe à l'angle nord est du terrain une installation d'eau reliée à un puit appelé «sondage».

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères 467.100,000 dinars

Expert désigné : Mr Jamil Bellaj N° téléphone 23241154.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2022X01654VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : La Société Tunisienne de Banque. S.A., sise à la rue Hédi Nouira Tunis. M.F. n°1237 A. En sa qualité de créancière hypothécaire saisissante.

Partie saisie : Salah Ben Ali ZAYED C.I.N. n°00326168 demeurant à l'Avenue El Malek Abdelaziz Immeuble 8 appartement n°4, El Manar II - Tunis.

En leur qualité de caution hypothécaire de la Société Access Contact Center, et partie saisie.

Avocat poursuivant : Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

Situation et contenance : se situe au 1er étage de l'immeuble situé à l'avenue de la liberté n°110 et à l'angle rue du Brésil Lafayette Tunis. Il s'agit de l'appartement n°6 qui

correspond à 60 parts de l'immeuble dénommé «Elize Joseph» objet du T.F. n°136614 Tunis répartie en 1000 parts, d'une superficie de 577 m².

Mme Souad Bent Abbas Ben Tahar Mansouri a déclaré sans présenter un contrat de location, qu'elle est locatrice du dit appartement. La poursuivante a effectué un PV par Maître Hayet Ayed (notaire) dont Mme Souad Mansouri épouse feu Salah Farik HAJJAJ a déclaré que son époux a loué l'appartement d'un certain Mohsen avec un loyer de 600 Dinars par moi, et qu'elle a payé tous les loyers dus.

L'appartement contient : un hall en face de l'entrée avec dressing et le sol en grés donnant sur un hall plus grand avec un faux plafond. - Une cuisine en face du hall avec le sol en grés, les murs en faïence et des dressings. - un salon avec le sol en grés et le plafond en plâtre. - 2 chambres avec le sol en grés. Dans chaque chambre se trouve une fenêtre ouvrant sur la rue du Brésil. - une salle de bain avec le sol en grés, les murs en faïence. Le revêtement de l'appartement est en grés de même choix. L'appartement situé à l'immeuble sise au 110 Avenue de la Liberté objet du T.F. n°136614 Tunis, est d'une superficie bâtie (surface hors ouvre) de 85,62 m² environ. Hors superficies communes qui ne peuvent être définies qu'après lotissement définitif.

Mise à prix :

Cent quatre vingt mille et soixante quinze Dinars (180.075,000) hors frais.

Date et lieu de vente :

Mardi 31 janvier 2023 à partir de 9 heures au Tribunal de Première instance de Tunis.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2022403181VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Après réduction de 40%

1- Poursuivant :

Kammoun Baligh; titulaire de la CIN n°05391571 ayant son domicile au 109 avenue Bassatine Soukra Ariana ; élu son domicile au bureau de son avocat maître Bejar Hassen immeuble sahara confort bloc a.3 étage 1 avenue Mohamed 5 Kram Tunis.

2- Partie saisie :

Kchaou RACEM ; titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05371000 ayant son domicile à la rue Assad Ibn Fourat maison 34 Gremda Sfax.

3- Avocat chargé de la vente :

Maître Bêjar Hassen immeuble sahara confort bloc a.3 étage 1 avenue Mohamed 5 Kram Tunis.

4- Immeuble à vendre :

L'immeuble objet de la vente est une villa moderne de deux étages ; se situe à la route el ain km 8 rue du maghreb Sfax; un rez-de-chaussée de superficie 214 m² se composant d'un salon; salle à manger, salle de bain, wc, cuisine, des escaliers menant à l'étage avec une véranda, un garage avec petite cuisine de 42 m², un étage supérieur de 136 m² se composant de 3 chambres dont une avec douche, hall avec balcon, La maison est équipée d'un puit.

La villa est situé sur un lot de terrain de 477 m², sa longueur de l'est 25.17 m de l'ouest 20.25 m, de sud 20.76; de nord 21.29 m délimité par une rue dont l'entrée principale.

5- Mise à prix après surenchère : Cent quatre vingt dix huit mille dinars (198.000, 000 DTN) et ce après réduction de la mise à prix de 40 %.

6- Date et lieu de la vente : Mercredi 01/02/2023 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sfax 2 à 9 Heures du matin et les heures qui suivent.

7- Visite de l'Immeuble : Chaque jour de 9 Heures à 17 Heures.

8- Conditions de participation à la vente : Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par voix d'avocat et obtenir l'autorisation de monsieur le gouverneur pour les non-Tunisiens.

2022403190VEPA1

Vente aux enchères publiques

Les poursuivants : Mr Sofiene Mitatou et Mme Sameh Mitatou, ayant élu leur domicile au cabinet de leur avocat Manre Akram Moussa sis au kram 06 Rue Lagha.

La copropriétaire : Mme Habiba Mitatou, demeurant au 29 rue Allala El Fessi Montfleury - Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Akram Moussa Avocat, 06 rue Lagha le Kram.

L'immeuble à vendre : la totalité des 48 parts de la propriété objet du titre foncier n°4453 Ben Arous avec les parties communes et indivises lui revenants d'un taux du 42/554 parts, qui consiste en un local à usage commercial d'une superficie de 48 m² sis au 12, Rue Habib Bougatfa, cité Arraja, Médina Jedida, Ben Arous.

Titre exécutoire : Le jugement rendu par le tribunal de première instance de Ben Arous sous le n°1789 en date du 9/11/2020.

La mise à prix : est fixée à la somme de 81.600,000 Dinars, plus les frais de poursuite qui seront fixés le jour de l'audience.

La visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est permise chaque jour.

L'adjudication : aura lieu le jeudi 26/01/2023 à partir de 9H au Tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

Conditions de participation aux enchères : Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de Ben Arous, et nul ne peut participer qu'après avoir consigné le tiers du prix cité.

2022403191VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude Maître Abdallah Abdelmalek

Avocat auprès de la cour de cassation

Rue Med Ali Zitouni - Gafsa

Tél : 76.228.978

Matricule Fiscal : 859032/C

A) Le créancier saisissant : Nourani Ben El Fahem Ben Med Saidia, C.I.N 06230799, résident à Guettis, Gafsa Nord Gafsa.

B) Le débiteur saisi : Houcine Ben Abdelhamid Ben Med Ali, C.I.N 09952315 résident à Elhamila Gafsa

C) L'avocat poursuivant : Abdallah Abdelmalek avocat auprès de la cour de cassation rue Mohamed Ali Zitouni Gafsa

Procès-verbal de saisi exécutoire immobilière n°3542 du 10/10/2022 par l'huissier de justice Maître Riadh Lassoued

D) Le créancier hypothécaire : Banque Nationale Agricole agence Gafsa

E) Identification de l'immeuble saisi : Propriété agricole située à Guettis, Gafsa Nord GAFSA dont la superficie totale de 68461 m² objet du titre foncier n°21755 Gafsa dénommé «Rania».

F) Mise à prix : le prix d'ouverture est de deux cent trente huit mille quatre cent cinquante trois dinars (238.453.D000) plus les frais de poursuite rivilegés

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat par ceux uniquement consignés le tiers mis à prix ou par chèque certifié ou par garantie bancaire irrévocable.

G) Date et lieu de l'adjudication : Qu'il est porté à la connaissance de tout le public qu'il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques le lundi 23/01/2023 à 9h du matin et ce qui suit à l'audience de chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Gafsa au palais de justice Gafsa.

La visite dudit bien peut être effectuée durant les heures administratives toute la semaine sur le lieu et toute personne intéressée peut consulter le cahier des conditions de vente déposé sous le n°284 auprès du greffe du tribunal de première instance ou au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Abdallah Abdelmalek sis à la rue Med Ali Zitouni Gafsa.

2022403209VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture des travaux d'administration judiciaire

Société : AGRIMED

Capital : 50 milles dinars

Code fiscal : 974426/N

Registre de commerce : B0151422006

Suite à la décision du juge responsable sur les travaux de liquidation et de confiance et des biens confisqués, la clôture des travaux d'administration judiciaire : sur la société AGRIMED (dossier n°449) sise à la Rue Lac Gard N°3 - Bord du Lac - Tunis.

2022T01385VEPA2

Avis aux créanciers

STE Electro-Lav équipements

Société à responsabilité limitée

Adresse : lot n°20 rue Hannibal cité Sboui Fouchana

MF : 1273342S

En vertu de l'AGE tenue le 5/12/2022 et enregistré à la recette des finances de Fouchna le 13/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société.

Monsieur Kraiem Youssef est nommé liquidateur de la société et demande aux créanciers d'enregistrer leurs créances dans les 20 jours de l'apparition du présent avis au 59 avenue de France Ben Arous 2013.

Cette annonce a été déposée au registre national des entreprises le 28/12/2022 sous le n°2022181031.

2022R03085VEPA2

Nomination d'un mandataire de justice

En vertu du jugement en réfère du tribunal de première instance de Sfax numéro 93341 daté le 24/10/2022 il a été décidé la nomination de maître Soufia Gharbi son cabinet sis au 78 rue Sidi Belhssan rue el adoul ville arabe Sfax en tant que mandataire de justice pour gérer les biens immobiliers partagés entre les héritiers de Salah Sellami.

2022X01656VEPA2

Nomination d'un mandataire de justice

En vertu du jugement en réfère du tribunal de première instance de Sfax2 numéro 17897 daté le 29/11/2022 il a été décidé la nomination de maître Soufia Gharbi son cabinet sis au 78 rue Sidi Belhssan rue el adoul ville arabe Sfax en tant que mandataire de justice pour gérer la blessure à l'olive du titre foncier numéro 37715 Sfax.

2022X01657VEPA2

Jugement en référée

Nomination d'un séquestre sur la succession du défunt

Mongi Mzoughi

En vertu du jugement en référée n°77567 rendue par le Tribunal de cour d'appel de Tunis le 16/5/2022, il a été décidé la nomination de Mr Ben Amor Abdelhakim, en qualité de séquestre sur la succession du défunt Mongi Mzoughi pour le gérer et deviser les revenues du loyer entre les parties chacun selon sa quôte - part jusqu'à la résolution du conflit entre les parties amiablement ou judiciairement.

Touts intéressés peuvent contacter le mandataire de justice susmentionné au 8 rue de Kuweit 3ème Etage bureau n°14 Lafayette Tunis. (tél 71.830.002).

2022403177VEPA2

Clôture de liquidation

Société "LIZA DES CARRIERES"

SARL au capital de 30.000 Dinars

Siège social : Résidence manaret el bouhaira bloc C bureau au mezzanine - avenue erryel -les jardins du Lac Tunis

En vertu de la décision judicaire rendue par le juge-commissaire de liquidation du Tribunal de Première Instance de Tunis le 25/11/2022 l'affaire n°227 a été décidé la clôture de la dite liquidation.

Le liquidateur Ben Amor Abdelhakim (Adresse : rue de KUWEIT 3ème Etage bureau N°14 Lafayette Tunis. (tél : 71.830.002)).

2022403182VEPA2

Clôture des opérations de liquidation et distribution du produit de liquidation

ARCO DISTRIBUTION

(Société en cours de liquidation)

Société à responsabilité limitée

Au capital de 150.000 dinars

Société de commerce international totalement exportatrice et non résidente

Siège social : Zone Industrielle d'Enfidha, 4030 Sousse

Identifiant Unique RNE : 1376677J

M.F : 1376677 J/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ARCO DISTRIBUTION - société en liquidation - tenue en date du 5 septembre 2022, enregistré auprès de la Recette des Finances d'Enfidha le 12 septembre 2022 sous le n°22701351 Quittance n°M043884 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 12 décembre 2022 suivant récépissé de dépôt sous le numéro 2022161171, il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation du rapport de liquidateur sur les opérations de liquidation;

- L'approbation des comptes définitifs de liquidation;

- La distribution du produit de liquidation entre les associés;

- La clôture définitive de la liquidation;

- L'octroi du quitus au liquidateur pour l'ensemble des opérations de liquidation.

La présente publication tient lieu d'avis prévu aux articles 45, 46 et 48 du code des sociétés commerciales.

2022403183VEPA2

Clôture de liquidation

Société Asma suarl

B0739522-2010

IU : 1137454P

Suivant décision du 13/12/2022 sous n°56 le juge commissaire du tribunal de première instance de Nabeul a ordonné la clôture des travaux de liquidation de la société ASMA.

2022403187VEPA2

Avis aux créanciers

En vertu de l'ordonnance n°88363 rendue par le tribunal de première instance de Ben Arous le 8/12/2022, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé comme liquidateur sur les biens de madame Dalila Ben Khalifa et les héritiers de son mari décédé feu El Hadi Ben Hussein sous le régime matrimonial de la communauté de biens et Monsieur Tarek Elfirchichi comme juge commissaire.

Toute opposition qui émane d'un créancier doit être déposée auprès du liquidateur Maître Mokhless Ben Youssef au 55 Avenue Khaireddine Pacha 2ème étage -App A2 - Montplaisir Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de l'insertion de la présente annonce au Journal Officiel.

2022403188VEPA2

Avis aux créanciers

En vertu de l'ordonnance n°84505 rendue par le tribunal de première instance de Ben Arous le 6/7/2022 Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé comme liquidateur sur les biens de madame Imen Mlouki et son mari décédé monsieur Ghazi Sdiri sous le régime matrimonial de la communauté de biens et madame Jihene Ben Abdesalam comme juge commissaire.

Toute opposition qui émane d'un créancier doit être déposée auprès du liquidateur Maître Mokhless Ben Youssef au 55 Avenue Khaireddine Pacha 2ème étage - App A2 - Montplaisir Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de l'insertion de la présente annonce au Journal Officiel.

2022403189VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Groupement des Manutentionnaires du Centre «GMC»

S.A. au capital de 7.620.000,000 dinars

Siège social : 9, Rue Salah Sâad immeuble Ben Zineb 2ème étage 4000 Sousse

Immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0900647 V

Messieurs les actionnaires au capital social de la société Groupement des Manutentionnaires du Centre «GMC» S.A sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la susdite société, qui se tiendra le jeudi 02 Février 2023 à 10h du matin au siège social de la société Tunisienne de Transit d'Agences et de Transports «S.T.T.A.T.» sis à l'Avenue Hédi Chaker Imm. Ennour. Esc B, 1er étage, 3000 Sfax - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Distribution de bénéfices,

2- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2022R03071SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SODEXO PASS TUNISIE

Société anonyme

Siège social : 09 Rue Mohamed Ali Annabi Tunis

Identifiant Unique : 0433729S

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société Sodexo Pass Tunisie qu'une Assemblée Générale Ordinaire de la société Sodexo Pass Tunisie se tiendra le 24 janvier 2023 à 14h30 au siège de la société sis au 9 Rue Mohamed Ali Annabi à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement de la date de tenue de l'Assemblée Générale et des délais et modalités de sa convocation

- Lecture du rapport d'activité de l'exercice clos le 31 août 2020

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 août 2020

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020 et quitus aux administrateurs

- Approbation des conventions réglementées

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 août 2020

- Renouvellement des mandats de quatre administrateurs, désignation d'un nouvel administrateur et renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour formalités

- Questions diverses.

2022R03083SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SODEXO PASS TUNISIE

Société anonyme

Siège social : 09 Rue Mohamed Ali Annabi Tunis

Identifiant Unique : 0433729S

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société Sodexo Pass Tunisie qu'une assemblée générale ordinaire de la société Sodexo Pass Tunisie se tiendra le 24 janvier 2023 à 15h30 au siège de la société sis au 9 Rue Mohamed Ali Annabi à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement de la date de tenue de l'Assemblée Générale et des délais et modalités de sa convocation

- Lecture du rapport d'activité de l'exercice clos le 31 août 2021

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 août 2021

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021 et quitus aux administrateurs

- Approbation des conventions règlementées

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 août 2021

- Pouvoirs pour formalités

- Questions diverses.

2022R03084SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société Recyclab dont le siège social est situé au 18 rue de l'Arabie Saoudite à Tunis a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le n°3547 en date du 4 Avril 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de recyclage des pneus usagés située au lot n°73 à la zone industrielle de l'Azib gouvernorat de Bizerte et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Bizerte et de la municipalité de Menzel Jemil.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Bizerte ou le président de la municipalité de Menzel Jemil ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société MPC Prokim Industries dont le siège social est situé à la rue de Mhamdia à la zone industrielle Mguira gouvernorat de Ben Arous a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le n°372 en date du 17 Mars 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une usine des matières premières pour peintures et colles située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Fouchana.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le président de la municipalité de Fouchana ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société «FILIN» dont le siége social est situé à la zone industrielle Chebedda gouvernorat de Ben Arous a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le n°6452 en date du 01 Juillet 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication de fils et tissus en lin située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Naassen.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le président de la municipalité de Naassen ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société Hassen Transport Marchandise «SOHATRAM» dont le siège social est situé à la zone industrielle Ghannouch du gouvernorat de Gabès, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie sous le n°1577 en date du 24 février 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en un dépôt des hydrocarbures liquides et un parc de stationnement, d'entretien et de maintenance des engins, équipements et véhicules de transport de marchandises, des équipements pétroliers et des hydrocarbures situé à l'adresse citée ci-dessus, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Gabès et de la Municipalité de Bouchemma.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Gabès ou le Président de la Municipalité de Bouchemma ou le Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société Sudas dont le siège social est situé à la rue de Abou Kacem Chebbi à Tbelbou de la délégation Gabès sud au gouvernorat de Gabès a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le n°6429 en date du 1 Juillet 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de stockage et de traitement des déchets hospitaliers située à la zone industrielle de Ghanouch à Gabès et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Gabès et de la municipalité de Ghanouch.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Gabès ou le président de la municipalité de Ghanouch ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société SARA DE CONSERVE THON ET SARDINE dont le siège social est situé à la zone industrielle Mahres lot n°91 - 3060 Sfax, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le n°5640 en date du 28 décembre 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conservation et conditionnement du thon et sardine, située à l'adresse citée ci-dessus et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax et de la municipalité de Mahres.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sfax ou le président de la municipalité de Mahres ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société Kerkennah Générale Services dont le siège social est situé au 1er étage à l'immeuble Kharroubi à Kellabine à la délégation de Kerkennah au gouvernorat de Sfax a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le n°3983 en date du 18 Avril 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de stockage et de traitement des déchets provenant des activités pétrolières et des fonds de cales des navires située à la zone industrielle de Mahres gouvernorat de Sfax et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax et de la municipalité de Mahres.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Sfax ou le président de la municipalité de Mahres ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Amro Essallami B Khalifa déclare qu'il a perdu son titre de propriété du terrain de superficie de 900 m² situé à la route de Gabès km 8 Sfax, provenant par acte d'achat du 10/7/1979 enregistré le 8/5/1983 n°62 par les deux notariés Mziou Mahmoud et Jammousi Ahmed.

Il souhaite faire un autre qui remplace le premier.

Et celui qui a une contestation se présente par une opposition écrite au Notaire Mziou Lotfi Sfax dans un délai qui ne dépasse pas 30 jours. Tél : 24 234 308.

2022X01652DIVD2

Avis

Monsieur Amro Essallami B Khalifa déclare qu'il a perdu son titre de propriété du terrain de superficie de 880 m² situé à la route de Gabès km 8 Sfax, provenant par acte d'achat du 19/4/1983 enregistré le 13/5/1983 n°81 par les deux notariés Jarboui Abdallah et Mziou Mahmoud.

Il souhaite faire un autre qui remplace le premier.

Et celui qui a une contestation se présente par une opposition écrite au Notaire Mziou Lotfi Sfax dans un délai qui ne dépasse pas 30 jours. Tél 24 234 308.

2022X01653DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Iheb Ben Chaaben déclare la perte de titre de propriété n°09/2770 de l'immeuble objet du titre foncier 34233 Ariana d'une superficie de 351 m² sis à la délégation de la cité Ettadhamen gouvernorat de l'Ariana revenant à son mandataire Mme Fatma Bent Hassine Askri. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de la garde nationale de Chebaou le 26/10/2022 sous le n°340.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah le 27/11/2022.

2022403184DIVD2

Prorogation du délai de l'Appel d'offre

Pour la cession d'un complexe Touristique et Immobilier Bizerte

SHT Douja

I.U : 0040519 M

En vertu de la décision du tribunal de Bizerte, dans le cadre de l'affaire de redressement n°32 de la SHT Douja, de réduire le prix d'ouverture de 40 % et la décision du tribunal de proroger le délai de remise des offres, le contrôleur d'exécution met en vente globalement ou séparément un complexe touristique et immobilier sise à la route touristique corniche Bizerte composé de 4 lots : un hôtel touristique d'une capacité de 506 lits pieds dans l'eau, un terrain mitoyen d'une superficie de 9024 m² pieds dans l'eau. L'Agence Foncière Touristique a autorisé son affectation à usage immobilier, un complexe commercial d'une superficie de 2830 m2 dont les caractéristiques, selon le plan d'aménagement urbain de la ville de Bizerte : H : 20m, R+5, une villa de très haut standing d'une superficie de 2018 m². Les personnes intéressées peuvent retirer le dossier d'appel d'offre au bureau du contrôleur contre paiement de 200 DT non remboursable (tél : 71.888.817). Les offres doivent être adressées par rapide poste ou par lettre recommandée avec AR au nom de Mr Fethi SAID contrôleur d'exécution Centre Dorra Bloc B 2ème étage Manar 3 Tunis 2092 sous pli fermé portant la mention ne pas ouvrir appel d'offre "Douja". Dernier délai pour la réception des offres le 31 janvier 2023.

2022403185DIVD2